

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2312

17 septembre 2012

SOMMAIRE

A-PQ Luxco Investors S.à r.l.	110976	LUX-CJD	110944
Bellatin S.à r.l.	110939	Marine Investment Luxembourg S.à.r.l.	110975
Beta Aquarii S.A.	110942	Nardoa Investments S.à r.l.	110967
BGV III Amsterdam S.à r.l.	110955	Opus Investment 2 S.à r.l.	110975
BGV III Bielefeld S.à r.l.	110976	reliure saint-paul	110976
Blue AIV S.à r.l.	110945	UID Finance	110940
CEEREF Management Company	110969	UID Finance	110940
Ceeref Management Company S.A.	110969	Union Financière Immobilière Luxem- bourgeoise	110940
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	110939	United Bulk S.A.	110953
Cornelia Investment S.A.	110945	United Bulk S.A.	110953
Cosby S.à r.l.	110955	USSI	110966
CRF2 S.A.	110930	Vector Asset Management S.A.	110954
D.L. International S.A.	110941	Vestal Financière S.A.	110954
Dome 0909 S.à r.l.	110966	VII Chateau Finance A S.à r.l.	110954
Dome 2 0909 S.à r.l.	110966	VII Chateau Finance Sub A S.à r.l.	110955
Dome 3 0909 S.à r.l.	110967	Vimbrera Holding S.A.	110963
Dome 4 0909 S.à r.l.	110967	Vintage Fund SICAV-SIF	110954
Editus Luxembourg S.A.	110964	Vintage S.A.	110964
Elektra Purchase No. 20 S.A.	110954	Waldofin S.A., SPF	110964
Forgital S.A.	110930	Wandpark Kehmen-Heischent S.A.	110964
gategroup Financial Services S.à r.l.	110975	Washington Investholding S.à r.l.	110965
Gottex Sicav	110974	Westbrook S.A.	110965
ILP Acquisitions S.à r.l.	110974	Yellowwoods Administration Services Lu- xembourg S.à r.l.	110953
Imperial Financing S.à r.l.	110968		
Imperial Management S.à r.l.	110974		
Ipprolux S.A.	110968		
Jasperus	110976		
LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif)	110965		

CRF2 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 170.872.

L'an deux mille douze, le vingt août.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

lors de la rédaction de l'acte de constitution de la société anonyme CFR2 S.A., une société luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.872 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2012, (numéro 1820/12 de son répertoire), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 août 2012, sous la relation: EAC/2012/1087, en voie de publication au Mémorial C (ci-après l'«Acte»).

Une erreur s'est immiscée dans l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination de la société, ceci tant dans la version anglaise que dans la version française des statuts de la Société de sorte qu'il faut le rectifier et le lire comme suit:

Version anglaise:

“ **Art. 1. Denomination.** There is hereby established a société anonyme under the name of CRF2 S.A. (the “Company”).”

Version française:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de CRF2 S.A. (la «Société»).»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 21 août 2012. Relation: EAC/2012/11114. Reçu douze euros (EUR 12,00).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012107283/29.

(120146639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Forgital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.925.

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FORGITAL S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 25 novembre 2004 numéro 1205, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2010, publié au Mémorial du 13 octobre 2010 numéro 2168.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luciano SPEZZAPRIA, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie).

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CINQ MILLIONS (5.000.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal vers I-36010 Velo d'Astico (VI) Via G. Spezzapria n.1 Italie, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2.- Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne.

3.- Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise, sans limitation resteront la propriété de la société en Italie.

4.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Décision quant à la nomination de l'administrateur et du «collegio sindacale».

6.- Décision de continuer l'activité en Italie sous la dénomination FORGITAL GROUP SPA et refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi italienne

7.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.

8.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2012 qui sera considéré comme compte de clôture au Luxembourg et comptes d'ouverture en Italie, et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I-36010 Velo d'Astico (VI), Via G. Spezzapria n.1, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 671 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs sans limitation resteront la propriété de la société dont le siège est transféré en Italie.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON, Madame Patricia JUPILLE et Madame Angela CINARELLI de leur fonction d'administrateur ainsi que celle du réviseur d'entreprises et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer aux fonctions d'administrateurs Monsieur Domenico dit "Nadir" SPEZZAPRIA, Monsieur Roberto SPEZZAPRIA et Monsieur Luciano SPEZZAPRIA:

Et de nommer au «collegio sindacale»:

Monsieur Marcello CRESTANI, né le 18 juillet 1947 à Zugliano (VI) (Italie) et demeurant à I-36030 Zugliano (VI) Italie, Via S. Anastasia n.13

Monsieur Enzo ROSSI, né le 18 octobre 1959 à Thiene (VI) (Italie) et demeurant à I-36016 Thiene (VI) Italie, Via Rostone n.1/B

Monsieur Domenico RUZZENE, né le 07 décembre 1964 à Vicenza (VI) (Italie) et demeurant à I-36100 Vicenza (VI) Italie, Via Martiri Di Belfiore n.22

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera le bilan de l'exercice 2012.

Le mandat du collegio sindacale prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera le bilan de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de continuer l'activité en Italie sous la dénomination FORGITAL GROUP SPA et de modifier les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la loi italienne:

STATUTO DI SOCIETÀ PER AZIONI
"FORGITAL GROUP S.P.A."
STATUTO

Titolo I. Denominazione - Sede - Durata - Oggetto - Domicilio

Art. 1. Denominazione. È costituita una Società per Azioni denominata:
"FORGITAL GROUP S.P.A."

Art. 2. Sede. La Società ha sede in Italia, nel Comune di Velo d'Astico (VI).

La Società, con decisione dell'organo amministrativo, può istituire, modificare o sopprimere, in Italia e all'estero, sedi secondarie, stabili organizzazioni, filiali, succursali, agenzie o unità locali comunque denominate.

Art. 3. Durata. La durata della Società è stabilita sino al 31 dicembre 2050 (trentuno dicembre duemilacinquanta).

Art. 4. Oggetto. La Società ha per oggetto la lavorazione e la commercializzazione dell'acciaio, delle leghe di nichel, delle leghe di alluminio, delle leghe di titanio, delle leghe di rame e di altri metalli.

La Società, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, e quindi, con carattere meramente funzionale e, per ciò, assolutamente non in via prevalente e del tutto accessoria e strumentale, con espressa esclusione di qualsiasi attività svolta nei confronti del pubblico e comunque nel rispetto dei divieti e dei principi portati dalle Leggi applicabili:

potrà esercitare tutte quelle altre attività immobiliari, mobiliari, finanziarie, commerciale e industriali ritenute utili per il raggiungimento dello scopo sociale, compreso il rilascio di fidejussioni, avalli, cauzioni, garanzie reali e personali anche a favore di terzi;

potrà assumere partecipazioni in altre Società e/o enti, aventi carattere di "stabile investimento" (è quindi esclusa ogni attività nei confronti del pubblico nonché ogni attività riservata di cui alle Leggi applicabili);

potrà effettuare l'esecuzione e la fornitura di servizi amministrativi e di elaborazione elettronica di dati a favore di Società del gruppo di appartenenza, nel rispetto delle leggi applicabili.

Art. 5. Domicilio dei Soci. Il domicilio dei Soci, per i loro rapporti con la Società, è quello che risulta dai libri sociali.

A tal fine l'Organo Amministrativo istituirà apposito libro, con obbligo per l'Organo Amministrativo di tempestivo aggiornamento e per i Soci di tempestiva comunicazione di eventuali cambiamenti del proprio domicilio, nonché dei propri riferimenti telefonici, di fax e di posta elettronica.

In mancanza di indicazione del proprio domicilio nel libro Soci, si farà riferimento alla residenza anagrafica.

Titolo II. Capitale e Azioni - Obbligazioni - Strumenti finanziari - Patrimoni destinati - Versamenti e finanziamenti soci

Art. 6. Capitale e azioni.

6.1 Il capitale sociale è di Euro 10.000.000,00= (Euro dieci milioni) diviso in numero 5.000.000= di azioni ordinarie del valore nominale di Euro 2,00= (Euro uno) ciascuna.

Tutte le azioni sono nominative e indivisibili, e conferiscono uguali diritti, salvo diversa disposizione di legge. Le azioni sono rappresentate da certificati azionari disciplinati dalla legge.

6.2 Il capitale sociale potrà essere aumentato anche con l'emissione di azioni aventi diritti diversi da quelli incorporati nelle azioni già emesse, fermo restando che tutte le azioni appartenenti ad una medesima categoria conferiscono uguali diritti.

In sede di decisione d'aumento del capitale sociale può essere derogato il disposto dell'art. 2342, comma primo, Codice Civile. Ogni qualvolta la legge vigente lo consente, l'assegnazione delle azioni può aversi per un valore non proporzionale alla parte di capitale sociale sottoscritta da ciascun Socio.

Art. 7. Obbligazioni. La Società può emettere prestiti obbligazionari non convertibili, ai sensi degli articoli 2410 e ss. Codice Civile e obbligazioni convertibili ai sensi degli articoli 2420 bis e ss. Codice Civile.

L'emissione di obbligazioni convertibili e non convertibili è deliberata dall'assemblea straordinaria dei Soci.

I titolari di obbligazioni debbono scegliere un rappresentante comune ai sensi dell'articolo 2417 Codice Civile.

Art. 8. Strumenti finanziari. L'assemblea straordinaria dei Soci può deliberare, a fronte di apporti di Soci o di terzi diversi dai conferimenti nel capitale sociale, l'emissione di strumenti finanziari ai sensi dell'articolo 2346, comma 6, Codice Civile.

In caso di inadempimento del Socio o del terzo alla effettuazione della prestazione promessa, l'Organo Amministrativo può riscattare gli strumenti finanziari dei possessori ad un prezzo prefissato.

Art. 9. Patrimoni destinati. La Società può costituire patrimoni destinati ad uno specifico affare ai sensi degli articoli 2447-bis e ss. Codice Civile.

La deliberazione costitutiva è adottata dall'assemblea straordinaria dei Soci ai sensi dell'articolo 17 del presente statuto.

Art. 10. Versamenti e finanziamenti Soci. La Società potrà acquisire dai Soci versamenti (con o senza obbligo di rimborso) e finanziamenti (sia a titolo oneroso sia a titolo gratuito), nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Titolo III. Circolazione delle azioni

Art. 11. Trasferimento per atto inter vivos. Le azioni e i diritti alle stesse connessi sono liberamente trasferibili per atto inter vivos.

Per “trasferimento” s’intende qualsiasi negozio, a titolo oneroso o gratuito, concernente la piena proprietà o la nuda proprietà o l’usufrutto o il pegno di dette azioni o diritti, in forza del quale si consegua, in via diretta o indiretta, il risultato del mutamento di titolarità delle azioni e/o dei diritti stessi.

Art. 12. Trasferimento mortis causa. In caso di morte di un Socio nella titolarità delle azioni e dei diritti subentrano i suoi eredi o legatari.

Art. 13. Compagine sociale. Quando le azioni risultano appartenere ad una sola persona o muta la persona dell’unico Socio, gli Amministratori, ai sensi dell’articolo 2362 Codice Civile, devono depositare per l’iscrizione nel Registro delle Imprese una dichiarazione contenente l’indicazione del cognome e nome o della denominazione, della data e luogo di nascita o di costituzione, del domicilio o della sede e cittadinanza dell’unico Socio.

Quando si costituisce o ricostituisce la pluralità dei Soci, gli Amministratori ne devono depositare la dichiarazione per l’iscrizione nel Registro delle Imprese.

L’unico Socio o colui che cessa di essere tale può provvedere alla pubblicità prevista nei commi precedenti.

Le dichiarazioni degli Amministratori devono essere depositate, entro 30 (trenta) giorni dall’iscrizione nel libro dei Soci, e devono indicare la data di tale iscrizione.

Titolo IV. Istituto del recesso

Art. 14. Recesso.

14.1 Il diritto di recesso spetta unicamente nei casi previsti dalla legge.

Il diritto di recesso non compete ai Soci che non hanno concorso all’approvazione delle deliberazioni riguardanti:

- a) la proroga del termine;
- b) l’introduzione, la modifica o la rimozione di vincoli alla circolazione dei titoli azionari.

14.2 Il Socio che intende recedere dalla Società deve darne comunicazione all’Organo Amministrativo mediante lettera raccomandata.

La raccomandata deve essere inviata entro 15 (quindici) giorni dall’iscrizione nel Registro delle Imprese della delibera che legittima il recesso, con l’indicazione delle generalità del Socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento, del numero e della categoria delle azioni per le quali il diritto di recesso viene esercitato.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione, esso è esercitato entro 30 (trenta) giorni dalla sua conoscenza da parte del Socio. In tale ipotesi l’Organo Amministrativo è tenuto a comunicare ai Soci i fatti che possono dare luogo all’esercizio del recesso entro 30 (trenta) giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Le azioni, per le quali è esercitato il diritto di recesso, non possono essere cedute e i relativi titoli, se emessi, devono essere depositati presso la sede sociale.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo d’efficacia se, entro 90 (novanta) giorni, la Società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della Società.

14.3 Il Socio recedente ha diritto alla liquidazione delle azioni per le quali esercita il recesso.

Il valore di liquidazione delle azioni è determinato dagli Amministratori, sentito il parere dell’Organo di Controllo, tenuto conto della consistenza patrimoniale della Società e delle sue prospettive reddituali, nonché dell’eventuale valore di mercato delle azioni.

I Soci hanno diritto di conoscere la determinazione del valore sopra indicato nei 15 (quindici) giorni precedenti la data fissata per l’assemblea; ciascun Socio ha diritto di prendere visione della determinazione di valore di cui sopra e ottenerne copia a sue spese.

In caso di contestazione, da proporre contestualmente alla dichiarazione di esercizio del recesso, il valore di liquidazione è determinato, entro 90 (novanta) giorni dall’esercizio del diritto di recesso stesso, tramite relazione giurata di un esperto nominato dal Tribunale nella cui circoscrizione ha sede la Società, che provvede anche sulle spese, su istanza della parte più diligente. Si applica in tal caso l’articolo 1349, primo comma, Codice Civile.

Gli Amministratori offrono in opzione le azioni del Socio recedente agli altri Soci in proporzione al numero delle azioni possedute.

Se vi sono obbligazioni convertibili, il diritto d’opzione spetta anche ai possessori di queste in concorso con i Soci, sulla base del rapporto di cambio.

L’offerta d’opzione è depositata presso il Registro delle Imprese entro 15 (quindici) giorni dalla determinazione definitiva del valore di liquidazione, prevedendo un termine per l’esercizio del diritto d’opzione non inferiore a 30 (trenta) giorni e non superiore a 90 (novanta) giorni dal deposito dell’offerta.

Coloro che esercitano il diritto d'opzione, purché ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nell'acquisto delle azioni che siano rimaste inoptrate. Le azioni inoptrate possono essere collocate dall'Organo Amministrativo anche presso terzi.

In caso di mancato collocamento delle azioni entro 180 (centottanta) giorni dalla comunicazione del recesso, le azioni del Socio recedente vengono rimborsate mediante acquisto da parte della Società utilizzando riserve disponibili anche in deroga a quanto previsto dall'articolo 2357, terzo comma, Codice Civile.

Qualora non vi siano utili o riserve disponibili, deve essere convocata l'assemblea straordinaria per deliberare la corrispondente riduzione del capitale sociale o lo scioglimento della Società.

Alla deliberazione di riduzione del capitale sociale si applicano le disposizioni dell'articolo 2445, comma secondo, terzo e quarto, Codice Civile; ove l'opposizione sia accolta la Società si scioglie.

14.4 Il giorno d'efficacia del recesso coincide con il momento in cui la relativa dichiarazione giunge all'indirizzo della sede legale della Società e a tale giorno occorre fare riferimento per la valutazione delle azioni per le quali è stato esercitato il diritto di recesso stesso.

Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere fatta tempestiva annotazione nel libro dei Soci.

Titolo V. Soggezione ad attività di direzione e controllo

Art. 15. Direzione e controllo. La Società deve indicare, se imposto dalle norme di legge, la Società o l'ente alla cui attività di direzione e coordinamento è soggetta negli atti e nella corrispondenza, nonché mediante iscrizione, a cura degli Amministratori, presso la sezione del Registro delle Imprese di cui all'articolo 2497-bis, secondo comma Codice Civile.

Titolo VI. Assemblea dei soci

Art. 16. Competenze e quorum costitutivi e deliberativi dell'assemblea ordinaria.

16.1 L'assemblea ordinaria delibera sulle materie ad essa riservate dalla legge e dal presente statuto. In particolare, l'assemblea ordinaria può approvare l'eventuale regolamento dei lavori assembleari e autorizzare gli atti di amministrazione di cui all'articolo 24 del presente statuto.

Sono inderogabilmente riservate alla competenza dell'assemblea ordinaria:

- a. l'approvazione del bilancio;
- b. la nomina e la revoca degli Amministratori; la nomina dei Sindaci e del presidente del Collegio Sindacale e, quando previsto, del soggetto al quale è demandato il controllo contabile;
- c. la determinazione del compenso degli Amministratori e dei Sindaci;
- d. la deliberazione sulla responsabilità degli Amministratori e dei Sindaci.

16.2 L'assemblea ordinaria in prima convocazione è regolarmente costituita con l'intervento di tanti Soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

L'assemblea ordinaria in seconda convocazione è regolarmente costituita qualunque sia la parte di capitale sociale rappresentata.

L'assemblea ordinaria, in prima e seconda convocazione, delibera con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti, fatto salvo quanto previsto dall'articolo 24 del presente statuto.

Art. 17. Competenze e quorum costitutivi e deliberativi dell'assemblea straordinaria.

17.1 Sono di competenza dell'assemblea straordinaria:

- a. le modifiche dello statuto;
- b. la nomina, la sostituzione e la determinazione dei poteri dei liquidatori;
- c. le altre materie ad essa attribuite dalla legge e dal presente statuto.

17.2 L'assemblea straordinaria, in prima convocazione, è regolarmente costituita e delibera con il voto favorevole di tanti Soci che rappresentino più della metà del capitale sociale.

In seconda convocazione, l'assemblea straordinaria è validamente costituita con l'intervento di tanti Soci che rappresentino oltre un terzo del capitale sociale e, delibera con il voto favorevole di almeno i due terzi del capitale rappresentato in assemblea.

La soppressione della clausola compromissoria di cui al successivo articolo 34 dello statuto sociale, deve essere approvata con delibera assunta a maggioranza di almeno i due terzi del capitale sociale.

Sono escluse dal computo dei quorum sia costitutivi che deliberativi le azioni prive del diritto di voto nelle assemblee stesse.

Art. 18. Convocazione.

18.1 L'assemblea deve essere convocata dall'Organo Amministrativo almeno una volta all'anno, entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale oppure entro 180 (centottanta) giorni, qualora la Società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e qualora lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della Società.

La convocazione dell'assemblea deve avvenire anche a richiesta della minoranza ai sensi dell'art. 2367 Codice Civile.

18.2 L'assemblea può essere convocata anche fuori dal Comune in cui è posta la sede sociale purché in Italia o nel territorio di un altro stato membro della Unione Europea.

18.3 L'assemblea è convocata mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora, del luogo dell'adunanza e dell'elenco delle materie da trattare, comunicato agli aventi diritto con qualsiasi mezzo idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento almeno 8 (otto) giorni prima dell'assemblea; ove imposto dalla legge, l'avviso di convocazione deve essere inoltre pubblicato nella Gazzetta Ufficiale della Repubblica, nei termini di legge.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data di seconda convocazione per il caso in cui nell'adunanza precedente l'assemblea non risulti legalmente costituita. Le assemblee in seconda convocazione devono svolgersi entro 30 (trenta) giorni dalla data indicata nella convocazione per l'assemblea di prima convocazione e non possono tenersi il medesimo giorno dell'assemblea di prima convocazione.

18.4 Anche in mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa all'assemblea la maggioranza dei componenti dell'Organo Amministrativo e dei componenti dell'Organo di Controllo. In tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione (ed alla votazione) degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato; inoltre, dovrà essere data tempestiva comunicazione delle deliberazioni assunte ai componenti degli Organi Amministrativi e di Controllo non presenti.

Art. 19. Presidenza e modalità di svolgimento.

19.1 L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio d'Amministrazione, dal Vice Presidente, se nominato, o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti.

L'assemblea nomina un segretario anche non Socio ed occorrendo uno o più scrutatori anche non Soci. Non occorre l'assistenza del segretario nel caso in cui il verbale sia redatto da un notaio.

Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

19.2 L'assemblea può svolgersi anche in più luoghi, audio e/o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

a) che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

b) che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

e) che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria si sensi di legge e del presente statuto) i luoghi audio e/o video collegati a cura della Società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il segretario.

19.3 Le riunioni assembleari sono constatate da un verbale redatto dal segretario, designato dall'assemblea stessa, e sottoscritto dal Presidente e dal Segretario.

Nei casi di legge, ed inoltre quando l'organo amministrativo lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da un notaio scelto dall'organo amministrativo.

19.4 Il voto segreto non è ammesso. Il voto non riconducibile ad un Socio è un voto non espresso.

Art. 20. Intervento in assemblea e rappresentanza.

20.1 Possono intervenire all'assemblea, gli azionisti e i titolari di strumenti finanziari che hanno il diritto di voto nelle materie iscritte nell'ordine del giorno.

La legittimazione a partecipare all'assemblea è data dall'iscrizione a libro Soci.

Gli Amministratori, in seguito all'esibizione della relativa certificazione, sono tenuti ad iscrivere nei libri sociali coloro che non risultino essere in essi iscritti.

20.2 Ai sensi dell'articolo 2372 Codice Civile, i Soci possono farsi rappresentare in assemblea anche da soggetto non Socio. I delegati devono dimostrare la propria legittimazione mediante documento scritto. La Società acquisisce la delega agli atti sociali. La delega può essere rilasciata anche per più assemblee; non può essere rilasciata con il nome del delegato in bianco ed è sempre revocabile, nonostante ogni patto contrario. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato nella delega. Se il Socio ha conferito la delega ad un ente giuridico, il legale rappresentante di questo rappresenta il Socio in assemblea. In alternativa l'ente giuridico può delegare un suo dipendente o collaboratore, anche se ciò non sia espressamente previsto dalla delega. La stessa persona non può rappresentare più di venti Soci. Le deleghe non possono essere rilasciate a dipendenti, membri degli Organi di Controllo o Amministrativi della Società. Le deleghe non possono essere rilasciate a Società controllate né a loro dipendenti, membri degli organi di controllo o amministrativi.

Art. 21. Assemblee speciali.

21.1 Se esistono più categorie d'azioni o strumenti finanziari, ciascun titolare ha diritto di partecipare all'assemblea speciale di appartenenza, alla quale si applicano le disposizioni dettate dal presente statuto in materia di assemblea straordinaria.

In particolare, l'assemblea speciale:

- a) nomina e revoca il rappresentante comune, al quale si applicano gli articoli 2417 e 2418 Codice Civile;
- b) approva o rigetta le delibere dell'assemblea generale che modificano i diritti della categoria;
- c) delibera sulla proposta di concordato preventivo e di amministrazione controllata;
- d) delibera sulla creazione di un fondo comune per la tutela degli interessi comuni della categoria e ne approva il rendiconto;
- e) delibera sulle altre materie di interesse comune.

21.2 La convocazione dell'assemblea speciale avviene su iniziativa del rappresentante comune, dell'Organo Amministrativo della Società o quando ne facciano richiesta tante persone che siano rappresentative di un ventesimo dei voti esprimibili nell'assemblea stessa.

La Società, ove sia titolare di azioni o di obbligazioni, non può partecipare all'assemblea speciale.

Amministratori e Sindaci hanno il diritto di partecipare all'assemblea speciale.

21.3 Le delibere dell'assemblea speciale sono impugnabili ai sensi degli articoli 2377 e 2379 Codice Civile. Agli aventi diritto spetta altresì il diritto di agire individualmente, laddove l'assemblea speciale non abbia deliberato in merito.

Art. 22. Annullamento delle deliberazioni assembleari. L'azione d'annullamento delle delibere può essere proposta dall'Organo Amministrativo, dall'Organo di Controllo o dai Soci assenti, dissenzienti od astenuti, quando possiedono, anche congiuntamente, il 5% (cinque per cento) del capitale sociale avente il diritto di voto con riferimento alla deliberazione impugnabile.

Titolo VII. Amministrazione

Art. 23. Composizione e durata.

23.1 La Società è amministrata, secondo il sistema tradizionale, da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da un numero minimo di 3 (tre) ad un numero massimo di 7 (sette) membri, anche non Soci.

Gli Amministratori durano in carica per il periodo stabilito all'atto di nomina e comunque non oltre tre esercizi e sono rieleggibili. Essi scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica. Si applica in ogni caso il disposto di cui all'articolo 2385 Codice Civile.

23.2 Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più Amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal Collegio Sindacale, purché la maggioranza sia sempre costituita da Amministratori nominati dall'assemblea (o nell'atto costitutivo). Gli Amministratori così nominati restano in carica fino alla successiva assemblea.

Qualora venga meno la maggioranza degli Amministratori nominati dall'assemblea (o nell'atto costitutivo), quelli rimasti in carica devono convocare l'assemblea per la sostituzione degli Amministratori mancanti. Gli Amministratori così nominati scadono insieme a quelli in carica all'atto della loro nomina.

Qualora vengano a cessare l'Amministratore Unico o tutti gli Amministratori, l'assemblea per la nomina dell'Amministratore o dell'intero Consiglio deve essere convocata d'urgenza dal Collegio Sindacale, il quale può compiere nel frattempo gli atti d'ordinaria amministrazione.

Il venire meno della sussistenza dei requisiti di legge costituisce causa di decadenza dell'Amministratore.

23.3 Gli Amministratori sono tenuti all'osservanza del divieto di concorrenza sancito dall'articolo 2390 Codice Civile, salvo diversa disposizione assembleare, ferma restando la possibilità per gli Amministratori di ricoprire la carica di amministratore, direttore generale o Socio in Società controllate, controllanti o sottoposte a comune controllo.

23.4 Il Consiglio di Amministrazione, nella prima adunanza successiva alla sua nomina, elegge tra i propri componenti il Presidente, ove non vi abbia provveduto l'assemblea, e può eleggere inoltre un Vice Presidente che sostituisca il Presidente nei casi di assenza o impedimento.

La firma del Vice Presidente fa stato nei confronti dei terzi dell'assenza o dell'impedimento del Presidente.

Il Presidente del Consiglio di Amministrazione convoca il Consiglio di Amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché adeguate informazioni sulle materie iscritte all'ordine del giorno vengano fornite a tutti i Consiglieri.

Art. 24. Poteri.

24.1 La gestione dell'impresa spetta esclusivamente all'Organo Amministrativo, il quale compie tutte le operazioni necessarie per l'attuazione dell'oggetto sociale, ferma restando la necessità di specifica autorizzazione nei casi richiesti dalla legge e dal presente articolo.

Art. 25. Adunanze e deliberazioni.

25.1 Il Consiglio si raduna nel luogo indicato nell'avviso di convocazione, nella sede sociale o altrove, purché in Italia o nel territorio di altro stato membro dell'Unione Europea, tutte le volte che ciò sia ritenuto necessario dal Presidente

o dal Vice-Presidente, dal Collegio Sindacale o quando ne facciano richiesta non meno di 2 (due) Consiglieri con specifica indicazione degli oggetti da portare all'ordine del giorno.

25.2 La convocazione viene fatta mediante avviso inviato agli aventi diritto e dagli stessi ricevuto almeno 5 (cinque) giorni prima di quello fissato per l'adunanza o, in caso di urgenza, almeno 2 (due) giorni prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno. L'avviso di convocazione, può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi mezzo che sia idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento entro gli anzidetti termini.

In mancanza delle formalità suddette il Consiglio d'Amministrazione si reputa regolarmente costituito quando siano presenti tutti gli Amministratori in carica ed i Sindaci effettivi. Anche in tal caso, tuttavia, ciascuno degli intervenuti può opporsi alla discussione di argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

25.3 Il Consiglio è validamente costituito con la presenza della maggioranza degli Amministratori in carica e delibera con il voto favorevole della maggioranza dei Consiglieri presenti.

I consiglieri astenuti o che si siano dichiarati in conflitto di interessi non sono computati ai fini del calcolo della maggioranza. In caso di parità di voti dei presenti, non si ritiene preponderante il voto del Presidente della seduta.

Il Consiglio può riunirsi e validamente deliberare anche mediante mezzi di telecomunicazione, purché sussistano le condizioni e le garanzie di cui all'articolo 19 del presente statuto.

Le riunioni del Consiglio sono presiedute dal Presidente, dal Vice Presidente, se nominato, ovvero dall'Amministratore più anziano per carica o, in subordine, per età.

Il voto non può essere dato per rappresentanza.

25.4 Delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sarà fatto constare mediante verbale steso su apposito registro e firmato dal Presidente della seduta e dal Segretario.

Art. 26. Organi Delegati. Il Consiglio di Amministrazione può delegare, nei limiti di cui all'articolo 2381 Codice Civile, parte delle proprie attribuzioni ad uno o più dei suoi componenti, determinandone i poteri e la relativa remunerazione.

Il Consiglio può altresì disporre che venga costituito un Comitato Esecutivo del quale fanno parte di diritto, oltre ai Consiglieri nominati a farne parte, anche il Presidente, nonché tutti i Consiglieri muniti di delega.

Per la convocazione, la costituzione ed il funzionamento del Comitato Esecutivo valgono le norme previste per il Consiglio di Amministrazione; le deliberazioni sono prese a maggioranza dei voti dei presenti e votanti.

Al Consiglio spetta, comunque il potere di controllo e di avocare a sé le operazioni rientranti nella delega, oltre che il potere di revocare le deleghe.

Non possono essere attribuite agli organi delegati le competenze di cui all'articolo 2381, comma quarto Codice Civile.

L'Organo Amministrativo può nominare Direttori Generali, direttori, institori e procuratori per determinati atti o categorie di atti.

Art. 27. Remunerazione. Ai membri dell'Organo Amministrativo spettano il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio, e un compenso determinato dall'assemblea all'atto della nomina.

Può inoltre essere riconosciuto agli Amministratori un emolumento unico o periodico, fisso o variabile (anche proporzionalmente agli utili di esercizio) e può essere prevista anche un'indennità di fine mandato da potersi costituire a mezzo di accantonamenti ad un relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei Soci.

L'assemblea determina un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli Amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche, da suddividere a cura del Consiglio ai sensi di legge.

La remunerazione degli Amministratori investiti della carica di Presidente, Amministratore o Consigliere Delegato è stabilita dal Consiglio di Amministrazione, sentito il parere del Collegio Sindacale, nel rispetto dei limiti massimi determinati dall'assemblea.

Titolo VIII. Rappresentanza sociale

Art. 28. Rappresentanza della Società. La rappresentanza generale della Società spetta all'Amministratore Unico, al Presidente del Consiglio d'Amministrazione e al Vice Presidente, se nominato.

La rappresentanza generale della Società spetta altresì ai Consiglieri muniti di delega del Consiglio.

La rappresentanza della Società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Titolo IX. Organo di controllo

Art. 29. Collegio sindacale. Il Collegio Sindacale vigila sull'osservanza della legge e dello statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla Società e sul suo concreto funzionamento.

L'assemblea elegge il Collegio Sindacale, costituito da tre Sindaci effettivi e due supplenti, ne nomina il Presidente.

Se non è determinato dall'assemblea, ai sindaci effettivi spetta il compenso stabilito dalla tariffa professionale dei dottori commercialisti ancorché non vigente.

I sindaci scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica. La cessazione dei sindaci per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il collegio è stato ricostituito.

Il Collegio Sindacale si riunisce almeno ogni novanta giorni. Esso è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei sindaci e delibera con voto favorevole della maggioranza dei sindaci presenti.

Le riunioni possono tenersi anche con l'ausilio di mezzi telematici, nel rispetto delle modalità di cui all'articolo 19 del presente statuto.

Art. 30. Revisione legale dei conti. Nel caso previsto dall'art. 2409 bis, secondo comma, del Codice Civile la Revisione legale dei conti sulla società è esercitata, a scelta dei soci, dal Collegio Sindacale ovvero da un Revisore Legale dei conti o da una Società di Revisione legale iscritti nell'apposito registro.

Titolo X. Bilancio e riparto utili

Art. 31. Esercizi sociali e redazione del bilancio. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'Organo Amministrativo procederà con l'osservanza delle norme di legge, alla formazione del bilancio da presentare relazione, all'assemblea per l'approvazione.

Art. 32. Ripartizione degli utili. Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i Soci in misura proporzionale alla partecipazione azionaria da ciascuno posseduta, salvo diversa deliberazione dell'Assemblea ordinaria.

Il diritto al dividendo si prescrive in cinque anni da quando esso è esigibile.

L'Assemblea ordinaria può inoltre deliberare l'assegnazione al fondo di riserva di una somma superiore a quella stabilita dalla legge.

Titolo XI. Disposizioni finali

Art. 33. Scioglimento e liquidazione. La Società si scioglie per le cause previste dalla legge.

In tutte le ipotesi di scioglimento, l'Organo Amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di 30 (trenta) giorni dal loro verificarsi.

L'assemblea straordinaria, se del caso convocata dall'Organo Amministrativo, nominerà, con le maggioranze previste per le modifiche dell'atto costitutivo o dello statuto, uno o più liquidatori determinando:

il numero dei liquidatori;

in caso di pluralità di liquidatori, le regole di funzionamento del collegio (anche mediante rinvio alle modalità di funzionamento del Consiglio di Amministrazione, in quanto compatibili);

a chi spetta la rappresentanza della Società;

i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione, i poteri dei liquidatori (con particolare riguardo alla cessione dell'azienda sociale, di rami di essa, ovvero anche di singoli beni o diritti, o blocchi di essi), gli atti necessari per la conservazione del valore dell'impresa (ivi compreso il suo esercizio provvisorio, anche di singoli rami, in funzione del miglior realizzo);

gli eventuali limiti ai poteri dell'organo liquidatore.

Art. 34. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i Soci ovvero tra i Soci e la Società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, dovrà essere risolta da un Arbitro nominato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del luogo in cui ha sede la Società, il quale dovrà provvedere alla nomina entro 30 (trenta) giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta, dalla parte più diligente, al Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la Società.

La sede dell'arbitrato sarà presso il domicilio dell'Arbitro.

L'Arbitro dovrà decidere entro 90 (novanta) giorni dalla nomina.

L'Arbitro deciderà in via rituale secondo diritto.

Resta fin d'ora stabilito irrevocabilmente che le risoluzioni e determinazioni dell'Arbitro vincoleranno le parti.

L'Arbitro determinerà come ripartire le spese dell'arbitrato tra le parti.

Sono soggette alla disciplina sopra prevista anche le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero quelle promosse nei loro confronti, che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale.

Per quanto non previsto, si applicano le disposizioni del decreto legislativo 17 gennaio 2003 n. 5.

Art. 35. Legge applicabile. Per quanto non espressamente disposto dal presente statuto, si applicano le norme del Codice Civile e le altre leggi in materia.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Domenico dit "Nadir" SPEZZA-PRIA né le 29 janvier 1951 à Thiene (VI) (Italie) et demeurant à I-36042 Breganze (VI), (Italie) Via Castelletto n.157 et Monsieur Roberto SPEZZAPRIA, né le 22 août 1960 à Cogollo del Cengio (VI) (Italie) et demeurant à I-36016 Thiene

(VI) (Italie), Via Due Giugno n.28 avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Vicenza, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Septième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, prénommée, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Huitième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. SPEZZAPRIA, S. DELFINI, L. MORESCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37822. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104385/484.

(120143022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.017.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106027/17.

(120144079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Bellatin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 98.207.

EXTRAIT

En date du 15 décembre 2011, Madame Monique FELTZ, Vice-président au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg en remplacement de Monsieur le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant comme juge des référés, a rendu une ordonnance dont le dispositif est le suivant:

«Nous Monique FELTZ, Vice-président au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg en remplacement du Président, siégeant comme juge des référés, statuant par défaut à l'égard de la société à responsabilité limitée BELLATIN et contradictoirement à l'égard des autres parties;

recevons la demande en la pure forme,

Nous déclarons compétent pour en connaître,

au principal renvoyons les parties à se pourvoir devant qui de droit mais dès à présent et par provision,

déclarons la demande recevable,
partant nommons mandataire ad hoc de la société à responsabilité limitée BELLATIN Maître Claude SCHMARTZ, 1, rue Guillaume de Maréchault, L-2111 Luxembourg;
avec la mission de:

1. participer avec voix délibérative aux assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires des actionnaires de la société de la société civile immobilière LES RESTANQUES, pré-qualifiée;
2. gérer en bon père de famille les avoirs de la société à responsabilité limitée BELLATIN;
3. payer les factures échues et impôts dues par la société à responsabilité limitée BELLATIN;
4. établir les comptes annuels de la société à responsabilité limitée BELLATIN;
5. souscrire l'ensemble des déclarations fiscales requises pour le compte de la société à responsabilité limitée BELLATIN;
6. convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la société à responsabilité limitée BELLATIN aux fins notamment de soumettre à leur vote les comptes annuels et la désignation d'un nouveau gérant;
7. représenter la société à responsabilité limitée aussi longtemps qu'il n'aura pas été pourvu à son remplacement par la nomination d'un nouveau gérant;

disons que l'administrateur ad hoc pourra exécuter tous les actes de gestion courante et quotidienne de la société nécessaires à l'accomplissement des missions lui confiées;

disons que l'administrateur ad hoc pourra s'entourer de tous renseignements utiles à l'accomplissement de sa mission et entendre même des tierces personnes,

(...))»

Avec indication que l'adresse actuelle du mandataire ad hoc est à L-7364 Bofferdange, Domaine du Parc, Résidence les Cerisiers 2-1B, A Romescht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bofferdange, le 21 août 2012.

p. Me Claude SCHMARTZ / s. Me Michèle MERTEN.

Référence de publication: 2012108373/41.

(120146682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

UID Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.134.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105957/9.

(120144091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

UID Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.134.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105958/9.

(120144092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Union Financière Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105959/9.

(120144114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

D.L. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.490.

L'an deux mille douze, le huit août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), intervenant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «D.L. International S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.490, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 2 décembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 26 du 8 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial numéro 26 du 8 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Christel DETREMBLEUR, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société avec même effet;

2. Autorisation du conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société;

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'inclure dans les statuts le pouvoir du conseil d'administration de transférer le siège de la Société au sein de la commune du siège social.

En conséquence, il est ajouté un nouvel alinéa entre le deuxième alinéa et le troisième alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société.

Ce nouvel alinéa aura la teneur suivante:

Art. 2. (nouveau troisième alinéa). «Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société afin de tenir compte des modifications apportées par la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, il est ajouté un nouvel alinéa entre le premier et le deuxième alinéa de l'article six (6) des statuts de la Société ainsi qu'un nouvel alinéa entre le premier et le second alinéa de l'article douze (12) des statuts de la Société et l'article seize (16) des statuts est modifié.

Ces nouveaux alinéas et article auront la teneur suivante:

Art. 6. (nouveau deuxième alinéa). «Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 12. (nouveau deuxième alinéa). «Lorsque le conseil d'administration n'est composé que par un seul administrateur, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article onze (11) des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2012. Relation: EAC/2012/10849. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012107297/81.

(120146349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Beta Aquarii S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.592.

L'an deux mille douze, le sept août.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BETA AQUARII SA" R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 163592 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2760 du 11 novembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 et Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011,

2. Affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2011,

3. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

4. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.R.L.) selon le droit italien.

5. Fixation du siège social à Via Conca del Naviglio 7, 20123 - Milan, Italie.

6. Modification de la dénomination sociale en "BETA AQUARII S.R.L."

7. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

8. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

9. Nomination d'un administrateur unique;

10. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

11. Effet juridique relative aux résolutions prises.

12. Mandat à donner à Monsieur Giuseppe Brunelli, notaire, aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.

13. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique constate le résultat de l'exercice au 31 décembre 2011. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011, se chiffrant de la manière suivante:

Perte de l'exercice	(16.710,81) Euros
Report à nouveau	(16.710,81) Euros

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 7 août 2012 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.R.L.) selon le droit Italien.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Via Conca del Naviglio 7, 20123 Milan, Italie.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "BETA AQUARII S.r.l."

Septième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:
la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Madame Sabina Giardino, née le 26 janvier 1974 à Milan, Italie et résident à Via Conca del Navigio 7, 20123 Milan, Italie,

lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2014.

Dixième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 3 à 10 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Onzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Giuseppe Brunelli, notaire de résidence à Via Martiri dei Lager, 78, 06128 Perugia (PG) Italie aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 août 2012. LAC/2012/38212. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106105/123.

(120144636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

LUX-CJD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 19, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 117.372.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 10 février 2011

L'Assemblée constate et approuve la cession de 300 parts détenues par Monsieur José Apolinario Domingos né le 30 mars 1962 à Sao Vicente/Funchal (Portugal), demeurant à L-5403 Bech- Kleinmacher, 19, Rue Nico Klopp à Monsieur TARTORAS Antonios, né le 14 août 1960 à Meliti Grèce) et demeurant à L-5366 Münsbach, 172, Rue Principale;

L'Assemblée constate et accepte la révocation de Monsieur Bonnenberger François, né le 08 novembre 1964 à Longwy (France) et demeurant à F-54720 Lexy, 7, Rue Alexandre Gauche, de son poste de Gérant Technique de la société à dater du 25 février 2011;

Monsieur TARTORAS Antonios, précité, est nommé à dater du 01 avril 2011, Gérant Technique de la société;

Jusqu'à concurrence de 1 250,00€, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur, la signature conjointe du Gérant Technique et du Gérant Administratif est nécessaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUX - CJD

Un mandataire

Référence de publication: 2012107522/22.

(120146705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 juin 2012

1. Mme Daniela Veronica GUSA DE DRAGAN et M. Christos CHRISTOFIDES ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107292/20.

(120146464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Blue AIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 170.882.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Colony Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 88.540 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Blue AIV S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

Moreover, the Company will have for purpose to assist its shareholders in the follow-up of their investment projects and in particular, to enter into any commitment and to coordinate the due diligences, involved by these projects.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euros), represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail with acknowledgment of receipt to all the shareholders at least eight business days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (email) transmission).

15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 13,860.- (thirteen thousand eight hundred and sixty euros) (the Cash Contribution), which represents the aggregate subscription price of EUR 13,860.- (thirteen thousand eight hundred and sixty euros) of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each. The Cash Contribution shall be allocated as follows:

- EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euros) to the share capital account of the Company, and
- EUR 1,260.- (one thousand and sixty euros) to the legal reserve of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time]; and

(b) the registered office of the Company is set at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 ((l'Associé Unique), ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "Blue AIV S.à r.l." (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société aura en outre pour objet d'assister ses associés dans le suivi des projets d'investissement identifiés par ces derniers, avec pour mission notamment de prendre tout engagement et de coordonner les travaux d'analyse et de contrôle engagés sur ces projets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en

vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les associés au moins huit jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représenté.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 13.860,- (treize mille huit cent soixante euros) (l'Apport en Numéraire), qui représente la totalité du prix de souscription d'un montant de EUR 13.860,- (treize mille huit cent soixante euros) des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro). L'Apport en Numéraire sera affecté comme suit:

- EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- EUR 1.260,- (mille deux cent soixante euros) à la réserve légale de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros)

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;
- (b) le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg; et

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 10 Août 2012. Relation: LAC/2012/38388. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 20 Août 2012.

Référence de publication: 2012105505/419.

(120144134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.601.

Les gérantes de la Société ont transféré son adresse professionnelle comme suit:

- Leslie Perlman: 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

- Moira Potgieter: 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

L'associé unique de la Société a transféré son adresse professionnelle comme suit:

- L. Perlman S.E.C.S.: 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Référence de publication: 2012105989/13.

(120144438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

United Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 août 2012

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

UNITED BULK S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2012105960/18.

(120144628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

United Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.969.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED BULK S.A.
Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012105961/12.

(120144629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Vintage Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Fund SICAV-SIF
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105966/11.

(120144289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Elektra Purchase No. 20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 112.106.

Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 3 août 2012

Il a été décidé de renouveler le mandat de BDO Audit S.A, domicilié à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 147570 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012106034/13.

(120144102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Vector Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 138.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VECTOR ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2012105967/10.

(120144189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Vestal Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 54.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2012105970/11.

(120144315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

VII Chateau Finance A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 162.312.

Les comptes annuels au 11 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105972/9.

(120144264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

VII Chateau Finance Sub A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.360.

Les comptes annuels au 11 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105973/9.

(120144265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

BGV III Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.789.

Auszug der Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin vom 13. Juni 2012

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B 65477, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, 400, route d'Esch, ist beauftragt worden, als unabhängiger Wirtschaftsprüfer die Bilanz zum 31. Dezember 2012 zu prüfen.

Luxemburg, den 17. August 2012.

Für gleichlautende Mitteilung

Für BGV III Amsterdam S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106107/15.

(120145098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Cosby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.896.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Stichting Rosport, a foundation (stichting) governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Zuidoost, The Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 55716415,

here represented by M^e Marie SCREVE, attorney-at-law, professionally residing in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Cosby S.a r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 In general, the Company shall have as its business purposes to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies.

4.2 In particular, the Company shall conduct the following:

- (i) the entering into one or several loan agreements with Nomura International plc (NIP);
- (ii) the subscription of one or several profit participating certificates (PPC) issued by Artaine S.a r.l.;
- (iii) the issuance of one or several promissory notes to Artaine S.a r.l.;
- (iv) the entering into one or several sale and repurchase agreements over all or part of the PPCs with Bagshaw S.a r.l.;
- (v) the entering into one or several silver forward agreements with Artaine S.a r.l.;
- (vi) the entering into one or several USD:EUR spot transactions with Artaine S.a r.l.;
- (vii) the acknowledgement and acceptance of a call option granted by Stichting in favour of NIP over the shares in the Company;
- (viii) the entering into a share pledge agreement granted over the shares in the Company;
- (ix) the entering into one or several domiciliation and administrative services agreement(s); and
- (x) the performance of any acts incidental or ancillary to the foregoing.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at thirty thousand US dollars (USD 30,000.-), represented by thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 Each share gives right to one vote.

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium, if applicable).

Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of one or more managers, all of which shall be resident in Luxembourg, it being understood that "resident in Luxembourg" shall mean, in the case of an individual, a person who is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes and who has his permanent home available to him, has his centre of personal and economic relations, and his habitual abode solely in Luxembourg, and in the case of a company, a company who is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes, is incorporated in Luxembourg and has its effective place of management in Luxembourg.

10.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

10.3 The managers are appointed with or without limitation of their period of office, and the managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.4 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons, provided that the residency rules stated in Article 10.1 are respected at all times.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 In case there is more than one manager, the managers will elect amongst themselves a manager, who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint as chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, will be appointed by vote of the majority of managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, shall have a casting vote.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 10.1, such decision to be ratified by the next general meeting of shareholders.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting. The notice period may be waived, provided all managers are attending the meeting of the board of managers or, if not attending, confirm their agreement for the meeting of the board of managers to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.4 Any meeting of the board of managers must be held in Luxembourg and no business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the managers is in attendance (whether physically present or as set out in Article 11.6).

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, always provided that the manager who dials in or connects into the meeting by such means of communication is physically present in Luxembourg throughout the entire meeting.

11.7 If a manager is unable to attend a meeting of the board of managers, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the meeting of the board of managers. A manager may not carry more than one (1) proxy of another member of the board of managers for a given meeting of the board of managers.

Art. 12. Resolutions of the board of managers.

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Notwithstanding Article 11.1, each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 In case there is only one manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

12.4 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Powers of the management.

13.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers, who will be called Daily Director(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound, in case there is only one manager, by his sole signature, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 15. Management indemnity. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 17. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of April of one year to the thirty-first day of March of the following year.

Art. 18. Annual statutory accounts.

18.1 Each year, as of the thirty-first day of March, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 20. Interim dividends.

20.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

20.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of March 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The thirty thousand (30,000) ordinary shares have been subscribed by Stichting Rosport, prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-), so that the amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the under-signed notary.

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mrs. Polyxeni KOTOULA, born on 30 November 1973 in Athens, Greece, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Robert VAN 'T HOEFT, born on 13 January 1958 in Schiedam, the Netherlands, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - Mrs. Florence Marianne RAO, born on 2 October 1975 in Troyes, France, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Valuation and costs

The share capital is estimated at EUR 24,267.- (exchange rate (median price) on August 6, 2012: USD 1.- = EUR 0.80890).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Stichting Rosport, une fondation (stichting) constituée suivant les lois de Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55716415 et dont le siège social se trouve au Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Zuidoost, Pays-Bas

ici représentée par Maître Marie SCREVE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

Titre I^{er} - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Cosby S.à r.l.»

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 D'une façon générale, la Société a pour objet la prise de participations et de titres, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

4.2 En particulier, la Société s'occupera de mener les activités suivantes:

- (i) conclusion d'un ou plusieurs contrats avec Nomura International plc (NIP);
- (ii) souscription d'un ou plusieurs certificats de participation aux profits (PCP) issus par Artaine S.à r.l.;
- (iii) émission d'un ou plusieurs billets à ordre à Artaine S.à r.l.;
- (iv) conclusion d'un ou plusieurs contrats d'achat et de rachat sur tout ou partie des PCP avec Bagshaw S.à r.l.;
- (v) conclusion d'un ou plusieurs contrats à terme sur l'argent (silver forward agreements) avec Artaine S.à r.l.;
- (vi) conclusion d'une ou plusieurs USD:EUR opérations au comptant (spot transactions) avec Artaine S.à r.l.;
- (vii) reconnaissance et acceptation d'une option d'achat octroyé par Sticking en faveur de NIP sur les actions de la Société;
- (viii) conclusion d'un contrat de gage sur actions octroyé sur les actions de la Société;
- (ix) conclusion d'un ou plusieurs contrats de domiciliation ou des prestations administratives nécessaires pour mise en œuvre des transactions visées dans l'article 4.2 (i) à (viii); et
- (x) exécution de tout autre acte incidentaire ou auxiliaire aux dispositions précitées.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000,-) divisé en trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 Chaque part sociale donne droit à une voix.

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, lorsque est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les parts sociales donnent droit à distribution conformément au montant total de la valeur de leur apport (correspondant au total de leur valeur nominale auquel s'ajoute le cas échéant la prime d'émission).

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les parts sociales ne seront pas rachetables suite à la demande d'un associé.

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants, la totalité desquels seront résidents du Luxembourg. Il est entendu que le terme «résident du Luxembourg» signifiera pour les personnes physiques, la personne qui est résident du Luxembourg pour les raisons fiscales, et qui a son domicile fixe, le centre de ses intérêts personnels et économiques et la résidence habituelle au Luxembourg; et pour ce qui concerne les sociétés, une société qui réside au Luxembourg pour des raisons fiscale, y est constituée, et a le lieu de sa direction effective au Luxembourg.

10.2 Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

10.3 Les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée de mandat et les pouvoirs des gérants et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.4 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation, sous réserve que les règles de résidence énoncées à l'article 10.1 sont constamment appliquées.

Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.

11.1 Dans le cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants choisissent parmi eux un gérant, qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance. Le président et le président intérimaire, s'il y a lieu, seront nommés par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance en question. Le président et le président intérimaire, s'il y a lieu, auront un vote décisif.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins 24 heures préalables à l'heure fixée pour la réunion. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier recommandé ou simple, courrier électronique ou télécopie, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.4 Toute réunion du conseil de gérance doit être tenue à Luxembourg et aucune affaire ne pourra être conclue à une réunion du conseil de gérance à moins que la réunion ne soit tenue à Luxembourg.

11.5 Les réunions du conseil de gérance sont valablement tenues, si une majorité des gérants participent (soit présent physiquement soit de la manière indiquée à l'article 11.6)

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. à condition qu'un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication soit présent au Luxembourg pendant toute la réunion.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Un gérant ne peut détenir plus d'une (1) procuration d'un autre membre du conseil de gérance pour une réunion donnée du conseil de gérance.

Art. 12. Décisions du conseil de gérance.

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Nonobstant l'article 11.1, chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Dans le cas où il y aurait un gérant unique, ses décisions sont valablement passées si elles le sont par écrit.

12.4 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue sous forme de résolutions circulaires sera considérée comme tenue à Luxembourg.

Art. 13. Pouvoirs de la gérance.

13.1 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, qui prendra/ont la dénomination de «Directeur(s) Quotidien(s)».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature de l'un des/du Directeur(s) Quotidien(s)), la Société est engagée, dans le cas où il n'y a qu'un gérant, par sa seule signature, et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 15. Indemnité de gérance.

15.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril d'une année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 18. Comptes sociaux annuels.

18.1 Chaque année le trente et un mars, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Distributions.

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au-delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires (ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et (iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 21. Liquidation.

21.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

21.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 22. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un mars 2013.

Souscription - Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les trente mille (30.000) parts sociales ont été souscrites par Stichting Rosport, prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de trente mille dollars américains (USD 30.000,-), de sorte que la somme de trente mille dollars américains (USD 30.000,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique susmentionné prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Polyxeni KOTOULA, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant sa résidence professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Robert VAN 'T HOEFT, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, les Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - Madame Florence Marianne RAO, née le 2 octobre 1975 à Troyes, France, ayant sa résidence professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3) La Société aura son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Évaluation et Frais

Le capital social est estimé à EUR 24.267,- (taux de change (prix médian) au 6 août 2012: USD 1,- = EUR 0,80890).

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCRÈVE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2012. LAC/2012/38173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105558/444.

(120144430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Vimbrera Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vimbrera Holding S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105974/11.

(120144218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Vintage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 129.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2012105976/11.

(120144216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Editus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 12.138.

EXTRAIT

A l'issue de L'Assemblée générale annuelle du 04 avril 2012, le Conseil d'Administration a été modifié comme suit:

1. Monsieur Claude Strasser né le 27 septembre 1972 à Ettelbruck (L) demeurant au 33, rue docteur Klein L-9054 Ettelbruck a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Gross, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, né le 20 septembre 1947 à Biwer, demeurant à L-3235 Bettembourg, 26, rue de la Ferme, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui se tiendra en avril 2013.

2. Monsieur Pascal Garcia né le 21 juillet 1958 à Paris (F) demeurant au 10, villa Vauvenargues 75018 Paris - France, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Rossignol, Administrateur, né le 2 octobre 1949 à Paris, demeurant à F-78470 Saint Rémy les Chevreuse, 30, rue du Docteur Bourdon, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui se tiendra en avril 2013.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Jean-Claude Peltier
Administrateur

Référence de publication: 2012107329/20.

(120146656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Waldofin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.972.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALDOFIN S.A., SPF
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012105981/12.

(120144050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 1, Schlasswee.

R.C.S. Luxembourg B 98.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A.

Référence de publication: 2012105982/10.

(120144451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif), Société Coopérative.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 69.715.

—
Extrait rectificatif de l'extrait initialement enregistré et déposé le 03/05/2012 sous la référence L120071566 de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2011

L'assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide conformément à l'article 7 des statuts et sur proposition du conseil d'administration,

- De nommer, la société CODIBAT, dont le siège social est situé à sise 58/70 Chemin de la Justice, F-92290, Chatenay Malabry (France) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 692.049.208, au poste d'administrateur avec effet au 02/06/2011 pour une durée de six ans.

- De nommer, Monsieur JARRY Bernard, né le 19/06/1941 à Ménétréof-sur-Sauldre (France) et demeurant 10, Rue de Sartoris, F-92250 La Garenne-Colombes (France) au poste d'administrateur avec effet au 09/10/2007 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2013

- De nommer, la société AIDFRA, dont le siège social est situé à sise Rue Paul Doumer, F-77000 Melun (France) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Melun (France) sous le numéro 784 971 681 00027, au poste d'administrateur avec effet au 09/10/2007 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2013.

- D'accepter la démission de Madame KENNY Ann, née le 08/05/1957 à Ottawa Ontario (Canada) et demeurant Courela de Silveira, P-7520-437 Porto Cova (Portugal), de son poste d'administrateur avec effet au 04/12/2008.

- D'accepter la démission de Monsieur BRIGAND Jean-Paul, né le 28/03/1949 à Saint Mesmin, Aube (France) et demeurant Courela de Silveira, P-7520-437 Porto Cova (Portugal), de son poste d'administrateur avec effet au 04/12/2008.

- D'accepter la démission de la société GIH, enregistrée sous le numéro 391626801 au Registre de Commerce RCS Melun (France) et dont le siège social est à sise 10, Rue de Sartois, F-92250 La Garenne Colombes (France), de son poste d'administrateur avec effet au 09/10/2007.

- De renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur FOSCOSO Jean, né le 01/09/1924 à Alger (Algérie) et demeurant 6, Rue Emile Richebourg, F-78380 Bougival (France) avec effet au 02/06/2011 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107516/32.

(120146589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Washington Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105983/10.

(120144150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Westbrook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 37.754.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105985/9.

(120144560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.356.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Dome 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106030/16.

(120144063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

USSI, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 58.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2012

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs:

- Madame Lutgard Laget, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, née le 30 octobre 1959 à Sint-Niklaas

- Monsieur Hugo Van Geet, Réviseur, demeurant à Plezenstraat 14, B-9220 Hamme, né le 3 avril 1949 à Buggenout

- Monsieur Piet Van Geet demeurant à 86, Jan Van Rijswycklaan, B-2000 Anvers, né le 20 mars 1985 à Dendermonde

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire, la société VGD EXPERTS-COMPTABLES SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg, sous le numéro B 53 981.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018

Un mandataire

Référence de publication: 2012106567/19.

(120144770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dome 2 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.691.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Dome 2 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106031/16.

(120144065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Dome 3 0909 S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.704.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Dome 3 0909 S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106032/16.

(120144067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Nardoa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.723.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 juillet 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. Monsieur Albert VILA JOSA, administrateur de sociétés, né à Lleida (Espagne) le 20 mai 1978, demeurant à Nou 8, 25123 Torrefarrera, Lleida (Espagne), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).

4. Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

En date du 25 juillet 2012, la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A. a cédé ses 12.500 parts sociales de la société à responsabilité limitée Nardoa Investments S.à r.l. à Monsieur Albert VILA JOSA, administrateur de sociétés, né à Lleida (Espagne) le 20 mai 1978, demeurant à Nou 8, 25123 Torrefarrera, Lleida (Espagne).

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nardoa Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107572/22.

(120146510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Dome 4 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106033/16.

(120144070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Imperial Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.754.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Imperial Financing S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106036/16.

(120144055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Ipprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.116.

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IPPROLUX S.A., avec siège social à L-3352 Leudelange, 30, rue Eich, R.C.S. Luxembourg numéro B 125116, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C numéro 860 du 11 mai 2007 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob Plein, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société.
2. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus.
3. Révocation de Mme Lynn Scharff, M. Pierre Back et de M. Michel Tarlowski de leurs mandats d'administrateurs de la Société.
4. Révocation de EUROPEAN CORPORATE SERVICES S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.
5. Nomination de Messieurs Nicolò Pasquale Bellu, Gianluca Ninno et Hassane Diabate en tant que nouveaux administrateurs de la Société.
6. Nomination de FGS CONSULTING LLC en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société.
7. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier paragraphe).** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

L'assemblée révoque Madame Lynn Scharff, Monsieur Pierre Back et Monsieur Michel Tarlowski de leurs mandats d'administrateurs et administrateurs-délégués de la Société avec effet immédiat et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée révoque la société EUROPEAN CORPORATE SERVICES S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Nicolò Pasquale Bellu, né à Luras (Italie), le 20 décembre 1968, demeurant à I-07020 Aggius/Sardaigne, Via Monti 14, Italie;
- Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée;
- Monsieur Hassane Diabate, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob Plein, Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2012. Relation GRE/2012/2290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012107461/76.

(120146738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**Ceeref Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. CEEREF Management Company).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.764.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin;

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire résidant à Esch-sur-Alzette

Ont comparu

1.- ALUBER S.A., ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juin 2012;

2.- AMPELUS Holding Limited, ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juin 2012;

3.- GEMREF SICAV - UNIT CEEREF (under custody of Bank of Valetta PLC), ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 juin 2012;

4.- G.I. DAKOTA Investments Limited, ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juin 2012;

5.- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WPP-NGEM RISK 18, ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 juin 2012;

6.- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WSP GLOBAL STRATEGY 10%, ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juin 2012;

7.- STELLAR Insurance Company Limited, ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 juin 2012;

agissant en qualité d'actionnaires de Ceeref Management Company S.A, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, alors de résidence à Wiltz, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1757 du 20 septembre 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 05 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1743 du 17 août 2007, modifiée une seconde fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 948 du 17 avril 2008, puis modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2891 du 3 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 117.764.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, laquelle fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à L-Steinfort

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société;
2. Création de classes d'actions: ordinaires et préférentielles;
3. Modification de l'article 8 des statuts;
4. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence;

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet de la société. Ainsi l'article 4 des statuts de la société aura donc désormais la teneur suivante:

«4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Deuxième résolution:

L'Assemblée générale décide de créer deux classes d'actions: les actions ordinaires et les actions préférentielles.

Troisième résolution:

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8. Délais de convocation. Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

Les Actionnaires détenteurs d'Actions préférentielles participeront au vote concernant tous les points de l'ordre du jour.

Les Actionnaires détenteurs d'actions ordinaires pourront participer au vote délibérant sur tout point de l'ordre du jour, à l'exception de l'élection des administrateurs.

La répartition des actions sera la suivante:

	Actions préférentielles	Actions ordinaires
Aluber S.A.	5.591	
Ampelus Holding Limited		126.548
Gemref Sicav - Unit CEEREF		14.364
G.I. Dakota Investments Limited		198.091
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WPP-NGEM RISK 18		21.947
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WSP Global Strategy 10%		4.370
STELLAR I S Stellar Insurance Company Limited		13.828

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction en anglais, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and twelve, On the twenty-ninth day of June,
Before Us Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg);

Compared:

1.- ALUBER S.A., represented by Mrs. Geneviève Bertrand, residing in B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Due to a proxy given under Private Seal in Luxembourg, on 26th June 2012

2.- AMPELUS Holding Limited, represented by Mrs. Geneviève Bertrand, named,

Due to a proxy given under Private Seal in Luxembourg, on 26th June 2012

3.- GEMREF SICAV - UNIT CEEREF, represented by Mrs. Geneviève Bertrand, named,

Due to a proxy given under Private Seal in Luxembourg, on 28th June 2012

4.- G.I. DAKOTA, represented by Mrs. Geneviève Bertrand, named,

Due to a proxy given under Private Seal in Luxembourg, on 26th June 2012

5.- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WPP-NGEM RISK 18, represented by Mrs. Geneviève Bertrand, named,

Due to a proxy given under Private Seal in Luxembourg, on 28th June 2012

6.- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WSP GLOBAL STRATEGY 10%, represented by Mrs. Geneviève Bertrand, named,

Due to a proxy given under Private Seal in Luxembourg, on 26th June 2012

7.- STELLAR Insurance Company Limited, represented by Mrs. Geneviève Bertrand, named,

Due to a proxy given under Private Seal in Luxembourg, on 28th June 2012;

acting in their quality of shareholders of Ceeref Management Company S.A., a Public Limited Company under Luxembourg Law, having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, incorporated by deed of the notary Anja Holtz, then residing in Wiltz, on 21 June 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1757 of 20 September 2006, modified by deed of the prenamed notary Holtz, on 05 July 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1743 of 17 August 2007, modified a second time, on 21 February 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 948 of 17 Avril 2008, and modified on 22 October 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2891 of 3 December 2008, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B. 117.764.

The meeting was opened with Mrs. Geneviève Bertrand, residing in B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, in the chair and scrutineer,

who appointed as secretary Mrs. Monique GOLDENBERG, private employee, residing in L-Steinfort

The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the corporate object;
2. Creation of classes of shares: ordinary and preferred;
3. Modification of the article 8 of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous

That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list after being by the shareholders present, the mandates of the shareholders represented signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after having deliberated, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to modify the purposes of the company and to amend article 4 of the company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

«4.1 The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or Intellectual Property of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and Intellectual Property, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The company may further grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company as well as any other companies or third parties.

4.5 The company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the company may carry

out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.»

Second resolution:

The General meeting decides to create two classes of shares: ordinary shares and preferred shares.

Third resolution:

The general meeting decides to modify the article 8 of the articles of incorporation which shall be read as follows:

« Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise is mentioned in the articles of incorporation.

8.2 Each share is entitled to one vote.

The shareholders who hold preferred shares will participate to the vote of all the points of the agenda.

The shareholders who hold ordinary shares will participate to the votes deliberating on all the points of the agenda, except the vote regarding the director's elections.

The allocation of the shares will be the following:

	Preferred shares	Ordinary shares
Aluber S.A.	5.591	
Ampelus Holding Limited		126.548
Gemref Sicav - Unit CEEREF		14.364
G.I. Dakota Investments Limited		198.091
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WPP-NGEM RISK 18		21.947
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise / WSP Global Strategy 10%		4.370
STELLAR I S Stellar Insurance Company Limited		13.828

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.»

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by a English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de EUR 950.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2012 - EAC/2012/8872 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012106024/228.

(120143294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Gottex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.627.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de M. William Woolverton de ses fonctions d'administrateur de la SICAV avec effet au 16 mai 2012, le conseil d'administration de la SICAV a décidé de coopter M. Michel Vareika, né le 24 mai 1960 à Etterbeek, Belgique et demeurant au 8, rue Killebiërg, L-5762 Hassel en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement de M. William Woolverton avec effet au 5 juillet 2012 pour une durée déterminée expirant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le conseil d'administration de la SICAV se compose depuis le 5 juillet 2012 comme suit:

- Joachim Gottschalk
- Tim Roniger
- Paul Guillaume
- Michel Vareika

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour la SICAV

Signature

Référence de publication: 2012108378/22.

(120146563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Imperial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.751.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Imperial Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106037/16.

(120144056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.755.

L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A Monsieur Christopher FINN a changé

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

ILP Acquisitions S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106038/16.

(120144075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Marine Investment Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Marine Investment Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106039/17.

(120144062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Opus Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.191.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 13 août 2012.

Opus Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012106040/16.

(120144078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

gategroup Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.562.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.446.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 909 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gategroup Financial Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012106043/14.

(120145020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.710.

Auszug der Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin vom 13. Juni 2012

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., H.G.R. Luxembourg B 65477, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, 400, route d'Esch, ist beauftragt worden, als unabhängiger Wirtschaftsprüfer die Bilanz zum 31. Dezember 2012 zu prüfen.

Luxembourg, den 17. August 2012.

Für gleichlautende Mitteilung

Für BGV III Bielefeld S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106108/15.

(120145143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

reliure saint-paul, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 21.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012106044/10.

(120144687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

A-PQ Luxco Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.922.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;

- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

A-PQ Luxco Investors S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012106045/14.

(120145193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.814.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 mai 2012

1. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 22 mai 2012.

2. A été nommé administrateur, avec effet au 22 mai 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 4, rue Peter-nelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012106917/15.

(120145474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.